



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1995

SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 1995

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

	Pages
<i>Excusés.</i>	3
<i>Hommage à MM. Jean Gol, Robert Conrotte et Gérard Jaumain</i>	3
Oratrices: Mmes la Présidente, Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement.	
<i>Constitution du Rat der Deutschsprachigen Gemeinschaft</i>	4
<i>Communication de la Présidente</i>	
Cour d'arbitrage	5
<i>Ordre du jour</i> (approbation)	5
<i>Propositions de décret</i> (prise en considération)	
— modifiant le décret du 5 août 1995 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, de M. Ducarme et consorts	5
— étendant l'obligation de neutralité aux écoles de l'enseignement officiel et définissant la neutralité dans l'enseignement officiel, de MM. Léonard et Dupont	5
— définissant les objectifs généraux de l'enseignement, de M. Cheron et consorts	5
— modifiant le décret du 5 août 1995 portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur, de M. Ducarme et consorts	5
— visant à suspendre l'exécution du décret portant modification de la législation relative à l'organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, du décret fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en hautes écoles, du décret portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur, de M. Cheron et consorts	5
Orateurs: MM. Ducarme, Cheron.	
Vote par assis et levé.	6

	Pages
<i>Interpellations jointes (art. 59 du règlement):</i>	
— de M. Cheron à Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement, sur « le malaise qui s'est installé en Communauté française suite aux décrets votés et aux mesures adoptées par le Gouvernement pendant l'été »	6
— de M. Ducarme à Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement, sur « les conséquences des décrets d'initiatives parlementaires votés le 5 août 1995 »	6
Orateurs: MM. Cheron, Ducarme, Mmes Bertouille, Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement, MM. Cheron, Grafé, Cheron, Ducarme, Mme la Présidente.	
 <i>Ordre des travaux</i>	
Retrait d'interpellations	15
Orateur: M. Cheron.	
 <i>Interpellation de M. Drouart à Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement, relative à « la réforme des congés de maladie et la problématique des fins de carrière »</i>	
	15
Orateurs: MM. Drouart, Neven, Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement, MM. Drouart, Neven.	
Dépôt de projets de motions	
— par MM. Baille, Marchant et Smeets	21
— par MM. Léonard et Scharff	21
 <i>Interpellation de M. Snappe à Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement, relative au « personnel paramédical dans les établissements d'enseignement spécial »</i>	
	21
Orateurs: M. Snappe, Mmes Bertouille, Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement, M. Snappe, Mme Bertouille.	
 <i>Question orale de M. Drouart à M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique, concernant « l'absence de financement de projets pédagogiques dans les académies » (art. 64 du règlement).</i>	
	25
Orateurs: MM. Drouart, Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique.	
 <i>Questions d'actualité (art. 65 du règlement)</i>	
Questions adressées à Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement:	
— Question de M. Desgain: Paiement des garderies de midi dans l'enseignement maternel et primaire.	26
— Question de M. van Eyll: Refus de certaines écoles de la Région bruxelloise d'inscrire certains élèves	26
— Question de Mme Bertouille: Survie de la section secondaire du lycée Louis Lepoivre.	27

Présidence de Mme Corbisier-Hagon, Présidente

La séance est ouverte à 10 h 10.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

(Mme Dupuis et M. Knoops, secrétaires, prennent place au bureau.)

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: M. le ministre Picqué, Mme Stengers, MM. André, Draps et Tomas, retenus par d'autres devoirs, MM. Mathot et Spitaels, pour raisons de santé.

HOMMAGE A MM. JEAN GOL, ROBERT CONROTTE ET GERARD JAUMAIN

Devant l'assemblée debout, Mme la Présidente prononce les paroles suivantes: Chers collègues, au cours des dernières semaines, trois décès nous ont touchés: celui de M. Jean Gol, ministre d'Etat, président du PRL et de la fédération PRL-FDF, ancien membre et chef de groupe de notre Conseil; celui de M. Robert Conrotte, ancien membre et secrétaire du bureau du Conseil et celui de M. Gérard Jaumain, membre de notre assemblée depuis le mois d'août dernier.

Une voix s'est éteinte dans notre pays et notre Communauté. Une voix forte qui s'y faisait entendre régulièrement depuis près de trente ans et qui ne laissait personne indifférent. La voix de Jean Gol qui s'est tue si brutalement manquera sans doute beaucoup au débat politique du pays et de la Communauté française. C'était en effet la voix d'un homme aux convictions ardentes, passionnément épris de son idéal politique, d'un homme qui croyait sincèrement à la nécessité de l'action politique et de l'engagement démocratique.

Il n'est certes pas aisé d'ajouter aux nombreux hommages qui lui ont été légitimement rendus ces derniers jours celui qu'il me revient de prononcer ce matin en votre nom. Il y a en effet beaucoup de choses à retenir de la vie et du parcours politique de cet homme public dont on a souligné la personnalité riche et complexe.

Nous devons, bien sûr, relever les liens qui l'unissaient à la Communauté française et à son Conseil. Il siégea dans notre assemblée dès sa mise en place, le 3 décembre 1971. Il était ce jour-là, en tant que l'un des deux plus jeunes membres du Conseil culturel, aux côtés du doyen d'âge, M. René Lefèvre, pour installer la nouvelle assemblée issue de la révision de la Constitution du 24 décembre 1970.

Après avoir été secrétaire d'Etat à l'Economie régionale wallonne dans le gouvernement présidé par M. Tindemans de 1974 à 1977, il exerça, durant près de deux ans, le rôle de chef du groupe PRL-W du Conseil. Un rôle qu'il abandonna en 1979 pour accéder à la présidence de son parti et, ensuite, aux postes de première importance au sein du gouvernement fédéral. Comme élu direct à la Chambre des Représen-

sentants, il ne devait cesser de siéger au sein du Conseil qu'à la suite de son élection au Parlement européen en juin 1994.

Il y témoigna à plus d'une reprise de son attachement profond à la Communauté française, un attachement pleinement raisonné. Il y exprima en même temps sa vive préoccupation face au devenir de cette Communauté dont il ne pouvait comprendre et accepter que l'on veuille la démanteler ou la diminuer. Et c'est dans cette optique qu'il rejoignit la cause de ceux qui plaidaient la fusion des institutions communautaires et régionales. Pour lui, l'avantage politique en était évident: la force que nous représentions ensemble dans la Belgique et dans l'Europe de demain.

Quel que soit le jugement que l'on puisse porter sur cette opinion défendue avec une rare ténacité, il faut reconnaître à Jean Gol le mérite d'avoir posé avec franchise et netteté le problème des relations entre Wallons et Bruxellois francophones et de la nécessaire solidarité entre eux. Sa maîtrise incontestable de la langue française qu'il affectionnait, son admiration pour la culture française qu'il confrontait volontiers avec d'autres cultures qu'il découvrait avec autant de curiosité ne faisaient que renforcer son souci de préserver une identité francophone qui ne pouvait tolérer le repli sur soi.

Car Jean Gol était un homme toujours en quête d'une vision plus large, plus haute de l'homme, de la société, de l'Etat, de la démocratie. Son tempérament auxieux, voire inquiet, le conduisait sans cesse à la recherche d'horizons neufs, qu'il rêvait dégagés des petites et des étroites, trop souvent, paralysent la vie politique, économique, sociale, culturelle.

En conclusion de son livre paru en 1992, intitulé « Librement », Jean Gol écrivait « Je viens d'avoir 50 ans et 20 ans de vie parlementaire.

Le temps qui me sépare de la retraite est trop court pour le perdre à biaiser avec les réalités, pour le disperser dans des combats subalternes, pour le vouer aux détours médiocres qu'emprunte l'arrivisme vulgaire. Je n'ai d'autre espérance qu'une ambition collective, que les choses changent dans le sens que nous voulons. »

Jean Gol avait le sens de l'Etat, d'un Etat qu'il voulait à la fois solide et plus efficace. Il se préoccupait de redonner à une démocratie qu'il considérait, à la suite de François Périn, comme enrayée, un nouveau souffle, un nouvel élan. La construction européenne lui paraissait aussi une tâche primordiale à laquelle il fallait s'atteler sans ambiguïté et avec énergie. Son activité au sein du Parlement européen démontrait d'ailleurs sa volonté de participer pleinement à la réalisation de ce grand dessin.

Jean Gol nous a quittés trop tôt. Il avait sans doute encore un chemin à accomplir, un chemin qu'il pressentait difficile.

« La route des justes est comme la lumière de l'aube dont l'éclat grandit jusqu'au plein jour. » Ce verset du *Livre des Proverbes* du Roi Salomon me paraît illustrer le parcours de Jean Gol qui laisse aux siens, à ses amis comme à ses adversaires, un message de lucidité qui ne se perdra pas.

En votre nom à tous, je m'associe à la peine de sa famille et de son parti et je m'incline avec respect devant la mémoire d'un homme politique de qualité.

M. Robert Conrotte, dont nous avons appris le décès en fin de semaine dernière, avait quitté notre Conseil en

même temps que la vie politique nationale voici près de quinze ans. Membre du Sénat, il siégea au sein de notre assemblée de 1971 à 1981. Il fut appelé aux fonctions de secrétaire du bureau en 1979 et exerça celles-ci jusqu'en octobre 1980, date à laquelle il rejoignit le bureau du Conseil régional wallon en qualité de vice-président.

Une grande partie de sa carrière et de sa vie fut consacrée à l'action syndicale. Il fut un permanent syndical de la CSC particulièrement actif. L'ardeur qu'il apporta à cette tâche ne l'empêcha pas d'être un homme de dialogue. Il privilégiait la concertation sans rien abandonner des revendications du monde du travail qu'il défendait avec conviction. Les problèmes économiques de sa province de Luxembourg retenaient également son attention et c'est en homme de terrain qu'il les abordait. Il fut ainsi particulièrement présent lorsque se posa la difficile reconversion du site sidérurgique d'Athus.

Toutes ces préoccupations guidèrent son action de parlementaire dans les assemblées où il siégea et où il s'imposait comme un homme d'une grande courtoisie, fidèle à son idéal social-chrétien.

Nous saluons avec respect la mémoire de cet homme épris de justice et nous assurons sa famille de notre sympathie.

M. Gérard Jaumain avait prêté serment en qualité de membre de notre Conseil le 4 août dernier. La fatalité n'aura pas permis au nouveau député wallon et conseiller communautaire, appelé à remplacer M. le ministre Bernard Anselme, d'exercer ce mandat au-delà d'une seule séance publique.

Il n'aura pas pu déployer au sein de nos assemblées communautaire et régionale les qualités dont il avait fait preuve dans les fonctions publiques et administratives qu'il avait exercées jusqu'ici.

C'est au sein de l'administration provinciale de Namur d'abord, dans les cabinets du gouverneur Lacroix et du député permanent Warnon ensuite, sans oublier les cabinets de plusieurs ministres, qu'il forgea l'essentiel de son expérience. Une expérience qui le conduisit à travailler durant les dernières années au service de la tutelle du ministère de la Région wallonne où il devint, en mai 1993, directeur au sein de la direction générale des pouvoirs locaux.

Parallèlement à ses fonctions administratives, Gérard Jaumain, très tôt militant actif au sein du parti socialiste, s'engagea sur le plan communal. Echevin, puis bourgmestre de la ville de Gembloux, fonction à laquelle il accéda en 1988, il devait faire preuve d'un grand dynamisme et d'une remarquable efficacité au service de sa ville et de ses citoyens.

Sa bonne connaissance des problèmes communaux, jointe à une vision audacieuse du devenir de sa ville, lui permit de faire progresser d'importants dossiers d'aménagement et de modernisation de sa cité où il laisse tant de regrets. Sa disparition crée un grand vide dans sa ville, dans le Namurois, comme aussi dans sa famille politique où il exerçait avec tact les délicates fonctions de président de la Fédération socialiste de Namur.

En votre nom, je m'associe à la peine de ses proches et de ses amis et je salue avec émotion la mémoire de ce grand serviteur de la vie publique.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Onkelinx, ministre-présidente.

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement. — Madame la Présidente, mesdames et messieurs,

c'est un devoir pour les vivants que de rendre hommage aux morts. Quel plus grand remerciement leur adresser que de perpétuer dans la mémoire de tous le souvenir de leurs actions et de leur pensée?

Le dimanche 17 septembre, toute la classe politique a été frappée de stupeur en apprenant le mal qui terrassait Jean Gol, ministre d'Etat et président du PRL. Tous, nous avons vainement espéré que la vie de ce grand homme triompherait de la mort, sans déchéance ni affaiblissement de sa personnalité. Le lundi, nous perdions un homme politique d'une loyauté et d'une correction à toute épreuve. La fermeté de ses convictions, son attachement aux valeurs qui ont été les siennes au cours de sa vie, son adhésion au fait régional et sa volonté de le faire vivre forçaient l'admiration.

Homme de grande culture et de grande intelligence, il a activement participé au rayonnement de la francophonie. Il a attiré notre attention sur l'importance que nous avons à nous unir, nous francophones, que nous soyons d'origine bruxelloise ou wallonne. Convaincu de l'importance de la culture française, il était attaché à la défendre à l'extérieur. Ce grand voyageur, gourmand de tout ce qui fait la richesse de l'humanité était l'un de nos meilleurs ambassadeurs à travers le monde. La qualité des hommages reçus de l'étranger lors de son décès en témoigne.

J'ajouterai que pour ceux qui avaient la chance de faire partie de ses relations amicales, Jean Gol était un être généreux, fraternel, dont l'amitié acquise était toujours honorée malgré les divergences politiques. Nous perdons un participant actif au débat démocratique en Belgique.

Robert Conrotte nous laissera le souvenir d'un homme marqué par trois fidélités : celles du chrétien, du syndicaliste et du sénateur. Militant chrétien, il se plaisait à faire remarquer qu'il était plus chrétien social que social-chrétien. Participant aux œuvres ouvrières chrétiennes, il se consacra à la défense des frontaliers occupés dans la sidérurgie française et fera aboutir le combat des travailleurs de ce secteur qui souhaitaient obtenir le même statut que leurs collègues mineurs.

Toujours par solidarité sociale, il participa à la reconversion de l'ancienne usine d'Athus. Ceux qui l'ont connu savent que nous perdons un homme juste.

Gérard Jaumain venait à peine de rejoindre notre assemblée. Ce n'était toutefois pas un néophyte de la politique, puisque le virus l'avait mordu très tôt et qu'il était un participant actif aux travaux de sa municipalité notamment. En effet, à deux reprises, il put, en qualité de bourgmestre de Gembloux, faire profiter les habitants de cette entité de son expérience et de son savoir-faire politique. Cette expérience, il l'avait notamment acquise comme collaborateur de hauts responsables politiques de la province de Namur. Cette collaboration se transformait parfois en amitié sincère et fidèle. Intimement convaincu par l'action socialiste, il présidait avec un dévouement exceptionnel aux destinées de la fédération namuroise de son parti.

Le Gouvernement est sûr que Gérard Jaumain, homme de conviction et de devoir, se serait consacré à sa nouvelle fonction avec l'enthousiasme qui était le sien.

Telles sont les raisons pour lesquelles le Gouvernement s'associe à l'hommage qui vient d'être rendu à nos collègues disparus. (*Le Conseil observe une minute de silence.*)

CONSTITUTION DU RAT DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT

Mme la Présidente. — M. le président du Rat der Deutschsprachigen Gemeinschaft m'a fait connaître que

cette assemblée s'est constituée en sa séance du 19 septembre 1995.

COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE

Cour d'arbitrage

Mme la Présidente. — Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Conseil les arrêts récemment prononcés par la cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressées.

La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. — Conformément aux articles 5 et 23 du règlement, la conférence des présidents, réunie le 7 septembre 1995, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

PROPOSITIONS DE DÉCRET

Prise en considération

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la prise en considération des propositions de décret suivantes:

1° Modifiant le décret du 5 août 1995 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, de M. Ducarme et consorts;

2° Etendant l'obligation de neutralité aux écoles de l'enseignement officiel et définissant la neutralité dans l'enseignement officiel, de MM. Léonard et Dupont;

3° Définissant les objectifs généraux de l'enseignement, de M. Cheron et consorts.

Si personne ne demande la parole, je vous propose d'envoyer ces propositions de décret à la commission de l'Éducation;

4° Modifiant le décret du 5 août 1995 portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur, de M. Ducarme et consorts;

5° Visant à suspendre l'exécution du décret portant modification de la législation relative à l'organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, du décret fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, du décret portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur, de M. Cheron et consorts.

La parole est à M. Ducarme.

M. Ducarme. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, me référant au débat que nous avons mené les 4 et 5 août derniers, je demande à cette assemblée de retenir

l'urgence pour ce qui concerne ces différentes propositions de décret.

Lors des débats tenus en juillet dernier, la majorité avait omis de demander l'urgence pour l'examen d'un certain nombre de textes. Cependant, lors des travaux en commission, nous avons convenu de reconnaître l'urgence, dans la mesure où nous avons dû nous prononcer sur certains textes en séance publique, le 5 août, c'est-à-dire dans un temps record, trop bref selon nous. Tout à l'heure, dans le cadre de deux interpellations, le Gouvernement aura sans doute l'occasion de s'exprimer sur sa volonté de dialogue enfin trouvée dont nous avons eu connaissance par l'intermédiaire de la presse.

Parallèlement à l'ouverture possible d'un dialogue entre le Gouvernement et les organisations syndicales, il convient que notre Parlement fonctionne. C'est la raison pour laquelle, étant donné la portée de ces propositions de décret, il nous paraît logique, normal et souhaitable que l'urgence soit accordée, afin que nous puissions travailler sans délai sur ces différents textes en commission parlementaire.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cheron.

M. Cheron. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, je voudrais également plaider pour l'urgence de l'examen en commission des propositions de décret que nous déposons.

En effet, en Communauté française, ce mois de septembre est caractérisé par le malaise et l'anxiété, malaise habituel, en cette période, pour les jeunes, les familles, les enfants et les enseignants. Cependant, madame la ministre-présidente, cette année, l'anxiété qui accompagne habituellement le mois de septembre est particulière. En effet, comme nous le savons, en juillet et en août, la majorité et le Gouvernement de ce Conseil ont pris des mesures de rationalisation douloureuses. Face au malaise qui s'exprime dans nos écoles et dans nos rues, le Conseil de la Communauté française doit réagir. Le Parlement des francophones se devait de se réunir dans l'urgence afin de s'approprier à nouveau le véritable débat démocratique. Toute autre alternative aurait relégué notre institution dans une position secondaire.

À la suite des réformes institutionnelles que nous avons soutenues — et que d'autres ont combattues — le Conseil de la Communauté française a été reconnu comme institution à part entière, de grande dimension. J'illustrerai mon propos en rappelant que nous avons été les derniers à nous réunir lors de la session précédente et que nous sommes sans doute les premiers à nous réunir pour la présente session.

Cette reconnaissance externe signifie, chers collègues, que nous devons réfléchir à l'amélioration du fonctionnement interne de notre Conseil. Un contrôle plus souple, plus rapide, plus adapté à l'action du Gouvernement est nécessaire.

En effet, pendant le mois de septembre, nous avons assisté à de nombreuses interventions publiques, notamment de la ministre-présidente, et nous étions, en notre qualité de parlementaires de l'opposition, incapables de réagir au sein du Conseil et de l'interpeller, ce que nous pourrions heureusement faire tout à l'heure.

Mais, face à ce malaise, il ne s'agit pas seulement de se réunir. Depuis le début du mois de septembre, les acteurs s'expriment dans la presse, dans les écoles, dans la rue aussi, ainsi que par courrier. La manifestation que nous avons vécue ce mercredi a été l'occasion de catalyser et

d'amplifier les revendications des enseignants. Pour que notre institution vive, pour que le Conseil de la Communauté française existe, pour que la loi qui s'est exprimée quelque peu dans la rue, il y a quelques jours, ne remplace pas les débats de la rue de la Loi, si je puis m'exprimer ainsi, monsieur Van Cauwenbergh, le lien doit exister entre ce qui se fait ici et ce qui s'est dit à l'extérieur.

Que disent les acteurs et quelles réponses leur donner ? Nous pensons pouvoir résumer leurs interpellations en trois points :

1. Le refus des rationalisations aveugles de ce Gouvernement et de cette majorité.
2. Le sentiment de trahison des assises de l'enseignement et de l'éducation.
3. L'absence totale d'objectifs identifiables pour le système scolaire.

C'est pour répondre à ces préoccupations que nous déposons aujourd'hui deux textes, l'un définissant les objectifs généraux de l'enseignement, l'autre visant à suspendre les décrets de l'été.

En ce qui concerne les objectifs généraux de l'enseignement — ou, pour reprendre les termes très récents de la ministre-présidente, « les missions de l'enseignement » —, il n'est pas inutile de relire le rapport adressé par la Belgique à l'OCDE en 1991 et rédigé à l'époque par MM. Grafé et Ylief. Ce rapport fait apparaître que les objectifs généraux du système d'enseignement n'ont jusqu'ici pas été définis. Cette carence a été dénoncée à de multiples occasions. Comment imaginer la moindre réforme au sein d'un système dont les objectifs ne sont pas définis ?

Mme la Présidente. — Monsieur Cheron, nonobstant l'intérêt de vos propos, je vous rappelle que vous aurez l'occasion d'interpeller tout à l'heure le Gouvernement et qu'une demande d'urgence ne peut excéder cinq minutes !

M. Cheron. — Dix minutes, selon le règlement ! Madame la Présidente, j'ai eu l'honneur de déposer deux propositions de décret et je vous propose de parler...

Mme la Présidente. — Non, monsieur Cheron, vous avez droit à cinq minutes pour justifier votre demande d'urgence. Vous aurez le loisir tout à l'heure de développer vos interpellations. Restons fidèles au règlement !

M. Cheron. — Je conclurai donc, madame la Présidente !

L'autre proposition de décret que nous déposons vise à suspendre les décrets de l'été. Je dirai que ce 27 septembre a été marqué par trois faits d'importance : les déclarations de fermeture de la ministre-présidente, adepte du « il n'y a pas », lorsqu'il est question des moyens d'une politique, les déclarations d'ouverture de la ministre-présidente, adepte du « il y aura » lorsqu'il est question des contenus d'une politique avec des effets d'annonce et, enfin, une large démonstration de force de la communauté éducative en faveur d'un projet positif pour l'école.

Personne aujourd'hui n'est dupe de l'entreprise de réhabilitation communicationnelle menée par la ministre-présidente, qui, tel le dieu Janus dans la Rome antique, présente deux visages : elle alterne la guerre et la paix. Qui croire ? Quel visage nous présentera-t-elle aujourd'hui ? C'est là l'utilité, en termes de clarification, du débat que nous voulons ouvrir aujourd'hui, notamment au travers des propositions de décret que nous déposons. En nous

associant à cette initiative de convoquer d'urgence le Conseil de la Communauté, nous voulons retrouver les moyens d'un débat d'idées sur les objectifs de l'école.

En juillet dernier, la ministre-présidente, en particulier, a fait ici, en ce même lieu, un plaidoyer émouvant en faveur des propositions de décret d'initiatives parlementaires. Nous l'avons prise au mot, et nous déposons aujourd'hui des propositions de décret étant convaincus que nous avons déjà de sa part un *a priori* favorable. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

Mme la Présidente. — Si plus personne ne demande la parole, je vous propose d'envoyer les trois premières propositions de décret à la commission de l'Education et les deux dernières à la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Pas d'objection ? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

Vote par assis et levé

Mme la Présidente. — Je vous propose, par ailleurs, de voter sur la demande d'urgence concernant les deux propositions de décret déposées par M. Ducarme et consorts et les deux propositions de décret déposées par M. Cheron et consorts.

— La demande d'urgence, mise aux voix par assis et levé, n'est pas adoptée.

INTERPELLATIONS

(Article 59 du règlement)

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

INTERPELLATIONS JOINTES DE M. CHERON A MME ONKELINX, MINISTRE-PRESIDENTE DU GOUVERNEMENT, SUR « LE MALAISE QUI S'EST INSTALLE EN COMMUNAUTE FRANÇAISE SUITE AUX DECRETS VOTES ET AUX MESURES ADOPTEES PAR LE GOUVERNEMENT PENDANT L'ETE » ET DE M. DUCARME A MME ONKELINX, MINISTRE-PRESIDENTE DU GOUVERNEMENT, SUR « LES CONSEQUENCES DES DECRETS D'INITIATIVES PARLEMENTAIRES VOTES LE 5 AOUT 1995 »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cheron pour développer son interpellation.

M. Cheron. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, depuis la fameuse nuit du 4 au 5 août se sont passés bon nombre d'événements, notamment l'accentuation d'un profond malaise dans et autour de l'école.

Tout d'abord, dans l'école, où l'on assiste à la concrétisation sur le terrain des mesures qui ont été décidées et qui font mal. Je citerai à titre exemplatif ce qui se passe dans les écoles secondaires du Luxembourg et également dans le supérieur, en particulier dans le supérieur de type court.

Ensuite, autour de l'école se sont produits un certain nombre de faits, de prises de position, de déclarations sur lesquels il est important d'insister et que j'ai retenus en particulier. Vous verrez que je serai très pluraliste dans le choix de mes citations, madame la ministre-présidente.

Vous avez dit beaucoup de choses pendant ce mois de septembre. Le 8 septembre, notamment, vous avez donné une interview assez longue à *La Libre Belgique*. Le fait que vous occupiez le terrain du verbe médiatique sans contradiction, y compris en réquisitionnant les télévisions communautaires pour y diffuser votre « cassette aux bijoux », justifie d'autant plus la nécessité et l'urgence de vous interpeller dans cette assemblée.

Dans cette interview à *La Libre Belgique*, qui se voulait une interview de contre-attaque ou une tentative désespérée de réhabilitation — on appréciera en fonction du camp où l'on se trouve —, vous avez avoué que vous n'aviez rien d'une masochiste — on se serait peut-être plutôt attendu au terme de « sadique »; c'est toute la différence entre le donner et le recevoir — et vous ajoutiez que vous ne recherchez pas le conflit tout en souhaitant développer quelque chose de constructif et retrouver les moyens d'un autre dialogue avec la communauté éducative.

On ne pourrait mieux exprimer, sans le dire, la profondeur abyssale du malaise de l'ensemble du système d'éducation et d'un de ses principaux pilotes. Ce pilote — il s'agit ici de vous — avait également que les « tuteurs négociateurs », les présidents de parti, avaient admis qu'il fallait faire quelque chose tout de suite afin que le débat puisse rentrer ensuite dans une sphère qui soit autre que budgétaire.

On ne pourrait mieux avouer, me semble-t-il, d'une part, le calcul que vous faites en termes de calendrier politique dans la législation — d'abord faire mal très vite et donner le baxter ensuite — et, d'autre part, la dichotomie intellectuelle qui existe entre le volet budgétaire et le volet pédagogique, sans mesurer l'urgence qu'il y a à associer les deux. Dans cette optique, c'était une interview très éclairante, d'autant plus éclairante lorsqu'on la met en parallèle avec une « carte blanche » des membres de la cellule Hercule, dans *Le Soir* du 11 septembre 1995. Je vous ai prévenu que j'allais être éclectique dans le choix de mes citations.

Il me semble utile de citer ici quelques passages de ce texte, madame la ministre-présidente. « Certes, les mesures votées au début du mois d'août témoignent de cette monomanie budgétaire improvisée qui semble tenir lieu de politique d'éducation depuis quinze ans ». Vous n'êtes pas seule en cause. « Certes, elles contribuent à faire de l'enseignement un secteur qui se vit comme sinistré, et dont le sens et la mission sont abandonnés, mais cette situation ne fait que confirmer l'intuition des participants aux agoras : leur salut ne viendra que d'eux-mêmes. Peu d'entre eux, en effet, ont confondu les assises avec une sorte de Saint-Nicolas de l'école où leurs déclarations auraient tenu lieu de lettre au grand saint. »

Les membres de la cellule Hercule poursuivent : « Dans ce contexte difficile, mais stimulant, la question budgétaire, essentielle mais secondaire, a épuisé l'action du Gouvernement et, sans doute, le Gouvernement lui-même. Dans cet exercice technocratique à l'état pur, toute référence à des objectifs ou à des priorités a disparu. Parce qu'on intervient ponctuellement sur un poste puis sur l'autre, on met en évidence le vrai déficit, celui d'une pensée lisible sur l'école. »

La crise et le malaise dans l'enseignement, il faut le reconnaître, ne sont pas seulement le fait, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, de votre seule

présence et de votre action, fût-elle mauvaise aujourd'hui. Ce malaise est global, et, depuis quelques années, malheureusement durable. Il trouve ses origines dans ce que nous appelons une triple crise du système scolaire : crise de légitimité, crise de sens, crise financière.

En ce qui concerne la crise de légitimité, qui ne se pose pas de question aujourd'hui sur le rôle de l'école et sur sa légitimité perdue ? Les enseignants, acteurs centraux du processus, sont les premiers à ressentir cette crise. Ils se sentent doublement abandonnés. Abandonnés par des parents qui ont de plus en plus de difficultés à assumer une responsabilité croissante en matière d'éducation. Abandonnés par des responsables politiques qui ne croient plus aux effets positifs d'un investissement suffisant dans le système scolaire. L'abandon de la croyance en l'éducation comme moteur de progression sociale et comme élément central de changement de société a relégué les enseignants en seconde zone, alors que leur métier était, par le passé, reconnu comme l'un des plus importants. L'image exagérément mise en avant d'enseignants démotivés, désabusés après les mesures successives de rationalisation prises depuis Val Duchesse, n'a fait qu'accroître cette crise profonde de légitimité.

A cette crise de légitimité, qui touche essentiellement les enseignants, vient se greffer une crise de sens.

Ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure en plaidant l'urgence, M. Magy, secrétaire général du ministère de l'Éducation et de la Formation, faisait remarquer voici peu que la Communauté française possédait un système d'enseignement unique en son genre puisque ses objectifs ne sont définis nulle part. Il n'est dès lors pas étonnant que de nombreux acteurs de l'enseignement posent la question du sens. La manière dont les majorités successives ont géré le dossier n'a fait que renforcer cette crise. En ayant une approche purement budgétaire, les partis traditionnels ont feint d'oublier que la question centrale n'est pas celle des moyens mais bien celle des finalités.

Nous payons donc aujourd'hui l'absence de toute réflexion de fond sur le système scolaire. Les réformes s'additionnent mais sans grande cohérence. Le pilote n'est pas connu et la rotation dont fait l'objet le poste de ministre de l'Enseignement n'a d'égale que la capacité de renier ou de modifier les décisions prises par le prédécesseur.

En outre, les concepts positifs d'« école de la réussite », de « discrimination positive », de « socles de compétences », de « redéploiement » et autres, utilisés abusivement, sont rendus creux par l'absence de moyens consacrés à ces mesures. Cela ne masque pas le résultat : l'échec, jamais aussi important qu'aujourd'hui, et l'exclusion sociale qui s'ensuit.

A cette crise de légitimité et de sens s'ajoute évidemment une crise financière qui n'est malheureusement que trop connue. Rappelons-nous le refinancement substantiel intervenu voici peu, auquel nous avons participé, « mouillant ainsi notre chemise ». Ce refinancement, insuffisant ainsi que nous l'avons indiqué dès le départ, n'est pas une fin en soi. Il n'a de sens que s'il est accompagné d'un projet de société.

Le défi de l'école consiste donc à répondre aux trois crises susmentionnées.

Par rapport à ces constats, la vraie question est de savoir en quoi les mesures de l'été peuvent répondre aux causes profondes du malaise. Je voudrais ici citer à nouveau un extrait du rapport de la cellule Hercule : « Chaque année, une nouvelle vague s'écrase sur le château de l'école et renforce le sentiment d'une érosion qui, sans fin, se poursuit. D'autres secteurs que l'enseignement ont

subi durement la crise et les restrictions. Peu ont enduré un tel déficit de gestion à moyen ou long terme. Voyager sous le soleil n'a rien d'impossible pourvu qu'on parte la nuit.» Je me permets d'insister sur cette dernière phrase qui s'applique particulièrement bien à la nuit du 4 au 5 août et qui exprime tout à fait le malaise actuel en communauté française. Je poursuis ma lecture: « C'est ce raisonnement qui nous vaut ces votes de vacances craintifs du mécontentement auquel ils espéraient se soustraire. De cette manière aussi, le crédit de l'institution a été sacrifié. Tout ceci ne va pas améliorer l'état d'esprit qui règne dans les salles de classe. Par la nature des mesures prises, on donne raison aux plus conservateurs qui font du déficit budgétaire le seul obstacle au fonctionnement normal du système scolaire et du retour au *statu quo ante* leur seul espoir. Par le mépris que suppose la procédure, on donne du tonus à cette tendance aux jérémiades corporatistes et au poujadisme, dont les effets sont déjà perceptibles chez les jeunes.»

Ce qui précède explique sans doute mieux les réactions négatives des acteurs de terrain depuis le vote des mesures. J'en veux pour preuve une déclaration — parue dans *Le Soir* — de Fabrizio Bucella, porte-parole de la Fédération des étudiants francophones: « Je trouve honteuse la manière dont le Gouvernement a tenté de faire passer les enseignants comme des profiteurs ». Le porte-parole des jeunes ajoute: « Le vrai problème est celui d'une jeune génération confrontée à des voies sans issue. Les perspectives d'emploi ne sont pas roses. On coupe dans l'enseignement. Les étudiants qui subissent cet enseignement de moins bonne qualité sont ceux qui, en plus, devront assurer la charge de la dette et supporter une pyramide des âges complètement renversée. C'est le grand fossé: les jeunes d'un côté et, de l'autre, des gestionnaires politiques qui ne raisonnent qu'en termes comptables, budgétaires, sans idées, sans créativité.»

Je pourrais également citer les critiques acerbes du Conseil de la jeunesse francophone qui regroupe une centaine d'associations et d'organisations de jeunesse, toutes tendances et toutes idéologies confondues.

Mais, madame la ministre-présidente, j'ai aussi perçu des réactions négatives plus inattendues. André Gilles, député permanent socialiste, gestionnaire d'un grand pouvoir organisateur, voit d'un très mauvais œil un décret pour l'enseignement supérieur pensé en termes d'économies mais non de projet pédagogique. Dans le journal *La Wallonie* du 25 septembre, il déclare: « Ceux qui nous ont imposé ces grandes écoles se moquent pas mal d'un projet pédagogique, quoi qu'ils affirment. Ils pensent en termes de rationalisation et d'économie. Sur le terrain, nous allons être confrontés à la communauté éducative et aux parents qui réclament un projet pédagogique.»

Madame la ministre-présidente, j'ai lu un certain nombre de déclarations pendant ce mois de septembre. Votre président de parti, M. Busquin, est notamment interrogé dans le journal *Le Soir*. On lui demande s'il approuve toutes les décisions récentes du Gouvernement de la Communauté. Philippe Busquin répond que ce Gouvernement avait un mandat et qu'il faut l'assumer. Mais il précise qu'il aurait peut-être proposé l'un ou l'autre élément différent s'il avait été l'un des quatre ministres. Je ne sais pas quel ministre M. Busquin aurait voulu remplacer, peut-être M. Van Cauwenberghe, mais c'est une simple supputation de ma part. Ne s'agit-il pas là d'un petit désaveu de la part du président du parti socialiste à l'égard de Mme Onkelinx? C'est intéressant.

Madame la ministre-présidente, je ne veux pas être incomplet. Vous vous êtes également exprimée dans le journal *La Dernière Heure*. En citant ce quotidien, j'élargis ainsi le pluralisme d'une presse que, malheureusement,

vous n'aidez pas assez. Mais c'est un autre problème. Manifestement troublée par les déclarations de votre président de parti — après tout, cela ne doit pas être simple à gérer —, vous déclarez: « J'avoue m'être posé la question et je la lui ai posée ». « Philippe, s'agit-il d'un désaveu? », lui avez-vous peut-être demandé.

Philippe Busquin vous a bien entendu renouvelé son soutien et celui du parti. Mais vous ajoutez un commentaire intéressant en déclarant: « Ce que mon président voulait dire, c'est que, s'il avait été au Gouvernement de la Communauté française, il ne savait pas comment il aurait réagi. » J'espère que M. Busquin ne rejoindra pas trop vite le Gouvernement de la Communauté française, sinon nous risquons d'aller de non-décision en non-décision.

Ces éléments m'amènent à vous interroger plus particulièrement sur un certain nombre d'effets pervers des mesures qui ont été décidées et sur des corrections que même vos amis vous ont poussée à apporter.

Ainsi, Robert Collignon, par exemple, déclare dans la presse que le plan budgétaire de M. Van Cauwenberghe peut réussir mais qu'un effort d'adaptation est nécessaire. Le ministre-président de la Région wallonne constatait que l'imposition des normes allait provoquer plus particulièrement, notamment dans la province de Liège, la disparition d'écoles d'enseignement technique alors qu'il s'agit du type d'enseignement dont la Région wallonne a le plus besoin. Il se faisait même un peu plus menaçant: « Comme ministre-président de la Région wallonne, je ne resterai pas au balcon et j'interviendrai à chaque fois pour dire que les emplois dont j'ai la charge se créent sur la base d'une haute technicité et d'une main-d'œuvre suffisamment qualifiée. » Il terminait en disant: « Bien sûr, le budgétaire mais aussi la revitalisation de notre enseignement.»

Mais au-delà de ces remarques et interrogations de quelqu'un qui soutient votre majorité, un certain nombre d'effets pervers ont commencé à se faire jour, en tout cas en ce qui concerne le décret de fusion dans les écoles secondaires. C'est le cas en particulier des actions des pouvoirs organisateurs qui, pour éviter des licenciements, peuvent fusionner administrativement deux écoles organisant des types d'enseignement différent, en général technique et professionnel. Dans ce cas, le comptage de l'encadrement s'établit de manière séparée et la perte d'emplois d'enseignants, donc l'économie escomptée par le ministre du Budget, devient nulle. C'est surtout vrai pour l'enseignement libre. Cela pose la question de la discrimination, dans ce cas-là, pour l'enseignement officiel au sens large.

Madame la ministre-présidente de la Communauté française, il reste le problème du pouvoir organisateur de la Communauté française dont vous avez la responsabilité. Je trouve intéressant que M. Léonard se trouve à vos côtés pour l'instant car je vais parler du CEPEONS. Comme vous ne souhaitez pas, madame la ministre-présidente, saborder les mesures que vous avez prises, on dit que vous verriez d'un bon œil la fusion des établissements de la Communauté française comportant moins de 400 élèves avec ceux du CEPEONS, qui est donc le pouvoir organisateur de l'enseignement des communes et des provinces.

En agissant de la sorte, le Gouvernement allège la charge du budget communautaire mais en faisant payer à l'enseignement dont la Communauté française est le pouvoir organisateur le plus lourd tribut. Cela pose aussi question.

Une autre question qui, depuis lors, a été également soulevée concerne ce qui se passe dans le Luxembourg. Voilà une région ou une sous-région où les effets sont particulièrement pervers et où l'on constate, dans la vie quotidienne, des conséquences indubitables, notamment des

